



Voiture première main

Par Natachaonillon24

Bonjour,
J'ai acheter une voiture électrique chez le concessionnaire Renault dans une ville à coter de chez moi,
Sur l'annonce de cette dernière il y avais marqué première main c'est sont pour ça que je les acheter.

Hors 6 mois plus tard je décide de m'en séparer car pas fait pour moi, en allant chez un « garage vitrine » pour m'aider à vendre ma voiture, le garage m'annonce qu'il y a eu 4 personne avant moi qui ont possédé cette même voiture.

Du coup le terme de « première main » du coup ma voiture n'est absolument pas de première main.

Est ce que je peut me retrouver contre la concession Renault d'où on m'a vendu la voiture pour tromperie et escroquerie?

Est je le droit ?

Cordialement

Par isernon

bonjour,

avez-vous une preuve écrite qu'il s'agissait d'une véhicule de première main ?

Salutations

Par Natachaonillon24

Bonjour,

Merci de votre réponse, Ouii sur la facture de l'achat de la voiture y a marqué première main: Oui.

Est ce une preuve recevable ?

Par isernon

tout à fait

Par Natachaonillon24

Merci beaucoup ??